



Association Franc-Parler
Rue de l'Industrie 1
Case postale 659
1020 Renens VD
www.franc-parler.ch

Charte de l'association Franc-Parler

La Charte définit les valeurs et les principes d'action de Franc-Parler. Les membres et les employé·e·s s'engagent à les mettre en œuvre dans l'ensemble des activités qu'elles et ils conduisent dans le cadre de l'association.

Valeurs et objectifs

Franc-Parler est une association à but non lucratif dont l'objectif est de créer un espace de solidarité et de formation accessible à toute personne, quel que soit son statut ou sa situation économique. Elle vise également à soutenir l'échange de savoirs.

L'offre de l'association est destinée à toute personne migrante ou non francophone qui en fait la demande. De ce fait, aucun critère ou prérequis ne doit être exigé pour participer aux activités proposées par l'association.

L'association fonctionne en partant des attentes des participant·e·s et en les soutenant dans les objectifs posés ensemble. Pour cela les membres poursuivent un fonctionnement de co-construction de l'enseignement et des objectifs. Les membres veillent également à respecter l'autonomie des participant·e·s.

Les membres et les salarié·e·s s'engagent pour une société ouverte, respectueuse et tolérante à la diversité des cultures, des pratiques et des langues. Ses valeurs fondatrices sont la solidarité, l'horizontalité, l'égalité sous toutes ses formes et la justice sociale.

Principes d'action

L'association s'engage à accueillir chacune et chacun, de manière non jugeante et dans un esprit d'ouverture. Indépendante, Franc-Parler n'est affiliée à aucun parti politique. L'association se veut pourtant engagée politiquement pour l'égalité des droits et l'accueil des personnes migrantes. Elle rejette toute politique migratoire basée principalement sur les besoins de l'économie, ainsi que sur l'exclusion sociale et les expulsions des migrant·e·s « non-désirables ». En ce sens, l'association peut participer au débat public, notamment par des prises de position. Elle informe ses membres sur les luttes locales en matière de migration et encourage les membres qui le souhaitent à s'engager dans ces dernières.

Franc-Parler propose principalement des cours de français, qui sont donnés par des formateurs et formatrices bénévoles. Ponctuellement, l'association crée des espaces de convivialité en organisant des événements, tels que course d'école, sortie culturelle ou grillades. A la demande des apprenant·e·s, les formateurs·trices sont encouragé·e·s à les appuyer – dans la limite de leurs compétences – dans leurs démarches administratives et à les aiguiller vers d'autres associations compétentes dans ce domaine.

Franc-Parler collabore avec des organisations qui partagent des valeurs similaires. Elle se réserve le droit de refuser une collaboration avec une instance ou une structure qui ne serait pas alignée sur ses valeurs fondatrices. Par ailleurs, l'association protège strictement les données concernant les apprenant·e·s et ne les transmet qu'à leur demande.

Aspects pédagogiques et échanges de savoir

L'apprentissage du français permet aux apprenant·e·s de développer leurs capacités d'agir dans la vie quotidienne et de favoriser l'autonomie. A la fin de chaque semestre, une évaluation formative est proposée pour orienter et permettre à chacune et chacun d'être confortable dans l'évolution de son apprentissage.

Franc-Parler offre aux participant·e·s la possibilité de transmettre leurs savoirs propres et encourage la participation de toutes et tous au fonctionnement de l'association.

Remarques générales

Toute modification de la Charte doit être soumise au Comité puis approuvée à l'Assemblée Générale.

La présente Charte a été adoptée lors de l'Assemblée générale de l'Association Franc-Parler le 20 mai 2017 à Renens.